



Réglage d'après la Directive UE sur le bruit 2000/14/CE

Pour toutes les tondeuses autoportées CE TimeCutter® et Titan®

Instructions de mise en service

La *Déclaration de conformité* qui accompagne le groupe de déplacement indique le régime moteur maximal suivant les différentes combinaisons d'outils. Pour garantir la conformité avec la directive sur le bruit de l'UE, le concessionnaire doit s'assurer que le régime moteur est correct pour chaque combinaison de groupe de déplacement/système de ramassage vendu.

Dans certains cas, le régime moteur peut être augmenté. Dans certains cas, il faudra peut-être réduire le régime moteur. Les cas suivants peuvent exiger de modifier le régime moteur lors de l'installation :

- Le régime du moteur du groupe de déplacement préréglé est inférieur au régime maximum autorisé sur la Déclaration de conformité.
- Le groupe de déplacement est équipé d'un système de ramassage différent qui nécessite un régime moteur différent
- Le groupe de déplacement est équipé d'un système de ramassage qui nécessite un régime moteur inférieur au régime préréglé



ATTENTION



Le contact avec des pièces mobiles peut entraîner des blessures.

- **S'il est nécessaire que le moteur tourne pour régler le régime moteur, n'approchez pas les mains, les pieds et autres parties du corps ou les vêtements des unités de coupe, des outils et autres pièces mobiles.**
- **Portez un équipement de protection individuelle adapté, notamment une protection oculaire et des protecteurs d'oreilles.**



ATTENTION



Les gaz d'échappement du moteur contiennent du monoxyde de carbone dont l'inhalation est mortelle.

Ne faites pas tourner le moteur à l'intérieur d'un local fermé.

Suivez la procédure ci-dessous pour garantir la conformité.

1. Sur la *Déclaration de conformité*, trouvez la ligne qui correspond à votre combinaison de groupe de déplacement/système de ramassage/lame.
2. Suivez la ligne jusqu'à la colonne Régime moteur (tr/min) pour trouver le régime moteur maximum nécessaire.



3. Faites tourner le moteur pour 15 minutes afin qu'il soit chaud quand vous réglez le régime moteur.
4. Réglez le régime moteur en suivant les instructions du manuel technique du moteur (Briggs, Kawasaki, Kohler, etc.).

Remarque : Le régime moteur indiqué est celui de la machine tous pleins faits ; réglez-le après avoir embrayé/engagé tous les outils. La tolérance est de 0 à 50 tr/min **en-dessous** du régime indiqué.

5. Vérifiez le régime moteur final après avoir modifié et confirmé les réglages.